

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

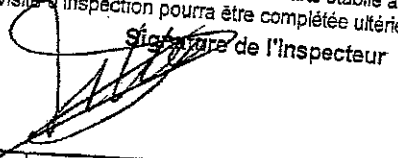
Exploitant : **ANTARGAZ** Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection
Site inspecté : **LA GARDE** Date de l'inspection : **17/12/2008**

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :
AP du 21 février 2008 : article 2.
- Proposition en particulier, des mesures de réduction des risques, à fournir, au sens de la circulaire du 29 septembre 2005 à compléter.

Ecart aux dispositions de : - AP du 21 février 2008; article 2
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Ecart levé	Suites susceptibles d'être données	
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Commentaires :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

DRIRE

L'inspection le :

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n° 2

Exploitant : ANTARGAZ Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection
Site inspecté : LA GARDE Date de l'inspection : 17/12/2009

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

- les derniers contrôles sur les émissions fugitives de COV sont décrits dans le rapport synthétique de ECS du mois de mai 2004.
L'application de la note technique annexée à l'arrêté préfectoral du 04 mai 2001 n'est exécutée depuis 2004.

Ecart aux dispositions de : arrêté préfectoral 04 mai 2001 article 3, imposant
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)
la note technique jointe à l'AP du 04 mai 2001

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

DRIRE

Ecart levé	Suites susceptibles d'être données	
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Commentaires :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

L'inspection le :

Fiche soldée le :